

## COMPTE RENDU

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**L'an deux mil dix-neuf, le 05 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, maire.

Date de convocation : 21 octobre 2019

PRESENTS : BOTTERI M – MORIS M - GUICHON D - BRUN B – BREDA Y – CHATILLON D - CHAFFARD E - DA SILVA CARDOSO M - PEILLET DUCATEL M

ABSENTS EXCUSES : GUISEPPIN C - BERTHOD D - DUCROT MA - GOUX C - ANGARAMO A - ADAM N

POUVOIRS : GUISEPPIN C a donné pouvoir à GUICHON D

BERTHOD D a donné pouvoir à BOTTERI M

DUCROT MA a donné pouvoir à MORIS M

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie DA SIVLA CARDOSO

### ORDRE DU JOUR

1. Lotissement En cabaret « Les Granges II » – Vente des parcelles – Complète délib 24-19
2. Certificats d'Economie d'Energie (CEE) – Convention de transfert et la valorisation des CEE confié au SIEA
3. Tableau du personnel au 01/11/2019
4. Aménagement paysager de l'Esplanade – Demande de subvention auprès de la Région
5. Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable
6. Fonds de solidarité pour le logement - FSL
7. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- \* Convention médiathèque
- \* Budget Général – DM n°1
- \* Rapport activité 2018- CCUR

Le conseil municipal adopte le dernier conseil en date du 05-09-2019

### **1/ LOTISSEMENT EN CABARET « LES GRANGES II » – VENTE PARCELLE AC 579 - LOT 7**

#### **COMPLETE DELIB 24-19**

Le Maire rappelle au conseil que Mme GONDRET vend le lot 7 du lotissement En Cabaret « Les Granges II ». Dans le dépôt de pièces, rédigé par Me CHATAGNIER et régularisé le 16 octobre 2019, le lot 7 comporte également 23m<sup>2</sup> de la parcelle issue du numéro 515 appartenant à la commune et cadastré après division, section AC 579.

Monsieur le maire propose de vendre la parcelle AC 579, faisant partie du lot 7, sans contrepartie financière, à Mme et M DOCHE, vente s'inscrivant dans le projet d'ensemble dudit lotissement

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente de la parcelle AC 579, faisant partie du lot 7, sans contrepartie financière à Mme et M DOCHE, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de cession et donne procuration à tout collaborateur de l'étude de Maître LAFAY, notaire à SEYSSEL, pour permettre la signature de cet acte de vente

### **2/ MISSION DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE PAR LE SIEA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention, l'autorise à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur...)



### 3/ AMENAGEMENT PAYSAGER ESPLANADE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire rappelle le projet de la commune de procéder à l'aménagement de l'esplanade, à savoir la création d'un parking, la création d'une aire de jeux et un espace sanitaire.

Pour harmoniser le projet et avoir une cohérence sur l'ensemble des travaux, le conseil municipal a décidé d'engager des travaux d'aménagement paysager (espace piéton, mobilier urbain, aire de pique-nique, espace vert, .....ainsi que les réseaux secs et humides) pour un montant estimé à 152.611,60€ HT.

Il propose au Conseil d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	
TRAVAUX	Montant € HT prévisionnel
AMENAGEMENT PAYSAGER	152.611,60
RECETTES	
SUBVENTIONS	Montant € HT sollicité
REGION (50%* 150.000,00)	75.000,00
AUTO FINANCEMENT	77.611,60
TOTAL	152.611,60

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement, sollicite l'aide financière auprès de la Région (contrat ruralité)

Les travaux devraient être terminés à la fin de l'année, il ne reste que le marquage au sol du parking qui se fera en mars pour des raisons techniques.

### 4/ RAPPORT ANNULE RELATIF AU PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - 2018

Le Maire présente à son conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau potable : il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport et notamment sur les indicateurs techniques et financiers.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable

### 5/ FONDS SOLIDARITE LOGEMENT – PARTICIPATION FINANCIERE 2019

Le maire donne lecture du courrier du Conseil Général sollicitant la commune au versement d'une participation financière en faveur du Fond de Solidarité pour le Logement et propose de maintenir à 0,30€ par habitant la base de contribution pour l'année 2019, soit 304,50€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de maintenir la participation financière à 0,30€ par habitant en faveur du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2019, soit la somme de 304,50€.

### 6/ NOUVELLE CONVENTION MEDIATHEQUE - GESTION

Le Maire rappelle l'historique de la médiathèque et fait lecture de la nouvelle convention avec Seyssel 74 concernant la gestion et la prise en charge des frais de service de la médiathèque de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention

### 7/ BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, Vu le budget Général,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019

Article/Chap.	Désignation	Voté
ID 2041582/95	GFP : Bâtiments et installation	7 500.00 €
ID 2128/101	Autres agenc. et aménag.	-7 500.00 €
ID 2132/104	Immeubles de rapport	-3 000.00 €
ID 2183/91	Matériel de bureau et info.	3 000.00 €
FD 6232	Fêtes et cérémonies	-100.00 €
FD 6718	Autres charges exceptionne.	100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n° 1 ci-dessus

## 8/ RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire présente le rapport d'activités de la CCUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2018

## 13/ DIVERS

• **BATEAU A PASSAGERS** : Mr le maire évoque un projet « Bateau à passagers » en type sapine. Le montant de l'acquisition est de 120.000€ avec une subvention de 96.000€. Mr le maire et le maire de Seyssel 74 ont demandé à la CCUR de porter le projet qui l'a refusé.

Ce bateau est réplique de la Seysselande qui se fabriquait à une époque sur la commune de Seyssel Ain.

Les frais de fonctionnement (assurance, carburant, personnel,...) sont estimés à 15000€/an. On pourrait faire des croisières entre 1 heure et 1 heure 30. Le permis bateau suffit.

Le projet a été soumis à l'EPIC et le CODIR a été enthousiasme du projet

A suivre

- **REPAS DES AINES** : repas le 04/12/19
- **ARCHIVES** : conférence sur la restauration et numérisation des archives le 14/11/19 à 18h à BOURG. Ouvert à tous et gratuit
- **DIA** : parcelle AB318-329-357 « Rue François Bovagne » - pas de préemption  
Parcelle AC 573-579 « En Cabaret » - pas de préemption

Le Maire  
Michel BOTTERI

Séance finie 21h

